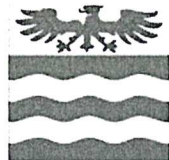


**Conseil communal**



**Cugy (VD)**

**Commission des finances**

**Législature 2011-2016**

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 34/2014**

**Arrêté d'imposition pour l'année 2015**

**Composition de la Commission des finances :**

|                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| Eric Bron       | Membre                 |
| Bertrand Fahrni | Président – rapporteur |
| Armand Jost     | Membre                 |
| Markus Roth     | Membre                 |

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Le 28 août 2014, la Municipalité a convié la Commission des finances à une présentation par leur mandataire M. Pierre Busset, de l'analyse et la planification financière de la Commune.

La Cofin tient à remercier la Municipalité pour cette démarche et souligne la qualité du rapport du mandataire. La Cofin partage également les conclusions de cette étude, à savoir que les résultats financiers de ces dernières années sont bons mais qu'il faut rester attentif sur la montée en puissance et l'impact financier des investissements importants qu'envisage la Municipalité.

**2. Analyse de la Commission**

La Cofin souligne et apprécie la nouvelle approche de la Municipalité dans l'élaboration de son préavis. Pour rappel, jusqu'à présent, la Municipalité estimait l'augmentation des charges entre le budget de l'année en cours et le budget non officiel de l'année suivante, puis demandait une couverture partielle de cette augmentation des charges par le biais de points d'impôt supplémentaires.

Vu les résultats toujours positifs de ces dernières années d'une part et les différents recours possibles pour couvrir une éventuelle perte, la Cofin a toujours estimé que cette approche devait évoluer dans le sens de la logique comptable prévisionnelle afin de pouvoir justifier une augmentation des impôts.

Dès lors, le préavis de la Municipalité, basé sur l'analyse de différents ratios financiers sur plusieurs années et la comparaison avec des moyennes idéales, permet à la Commission des finances de mieux se projeter dans l'avenir. Cette approche analytique est en adéquation avec celle appliquée par la Cofin depuis 2011.

La Cofin partage les conclusions de la Municipalité, à savoir que les finances de la Commune sont saines et que ses réserves sont suffisantes en cas de déficit. Par ailleurs, aucun élément connu à ce jour ne nous permet de penser qu'il y ait un changement majeur en 2015 sur la structure des charges et des revenus. Dès lors, comme le mentionne la Municipalité, l'exercice 2015 devrait être proche de l'équilibre et ne nécessite pas d'augmentation de l'impôt.

La Cofin rappelle tout de même que depuis 4 -5 ans, les investissements ont pris une grande ampleur et que la Municipalité semble vouloir maintenir ce rythme. Aussi, si le Conseil communal entend suivre dans le futur le plan d'investissement de son exécutif, il faudra être particulièrement attentif à la capacité de financement de la Commune.

### **3. Proposition de la Commission**

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 34-2014.

Cugy, le 15 octobre 2014.

Eric Bron

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Markus Roth